

Les Marcheurs de PROMUSPORT

(Ht063)

organisent leur

21^{ème} Marche du Printemps à ANDERLUES

Dimanche 25 avril 2010

Dès 7 heures

Nouveaux circuits

de 4 - 7 – 12 – 21 km

Le circuit de 4 km est spécialement prévu pour
les personnes à mobilité réduite ou les poussettes

Départ : Mutualités Chrétiennes

Rue du Douaire , 40

6150 – Anderlues



Marche placée sous le patronage de la Fédération Francophone Belge des Marches Populaires
et de la FISP (IVV) - *Wandeltocht onder de bescherming van de F.F.B.M.P. en de I.V.V.*

La marche aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques.

De wandeltocht gaat door onder alle weersomstandigheden.

Le club est assuré en responsabilité civile.

De club is burgerlijk aansprakelijk.

L'inscription à la marche vaut un certificat de bonne santé.

De inschrijving aan de wandeling geldt certificaat van goede gezondheid.

Lieu – Plaats

Local des Marcheurs de PROMUSPORT (HT063)

Mutualités Chrétiennes du Hainaut Oriental

Rue du Douaire , 40

6150 – Anderlues

E42 - sortie 18 Bis vers Chapelle - Anderlues – Thuin
Ou sur N 90 entre Binche et Charleroi

Départ des Circuits – Vertrek Omlopen

25 avril 2010

7h à 14 h (7 et 12 km et pour le circuit de 4 km pour les personnes à mobilité réduite)

7h à 12 h (21 km)

Heure de retour au plus tard à 17 h

Permanence F.F.B.M.P assurée de 9 à 17 h

Prix pour une estampille : 0,75 €

Services – Dienst

Vaste parking accessible

– vele parkeer mogelijkheden

Sandwiches et boissons aux points de contrôle

– roodjes en dranken bij de controle posten

Toilettes aux points de contrôle

– toiletten bij de controle posten

Restauration chaude et boissons à l'arrivée

– Maaltijden en dranken bij aankomst

Invitation cordiale à tous - iedereen is hartelijk uitgenodigd.

Renseignements – inlichtingen

❖ Mme Christiane OPHALS – Chemin Brûlé , 28 – 7090 – Braine-le-Comte

☎ 067.55.43.71

e-mail : ht063@ffbmp.be

❖ Mr. Jean-Claude WATELET

☎ 0496 284 504

e-mail : watelet.jc@gmail.com

Numéro d'agrégation FFBMP : HT063/537/CG

Ne pas jeter sur la voie publique - Niet op de openbare weg werpen